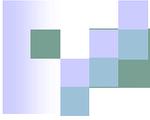


9 mai 2010



ADAPEI 72

**PROJET DE CRÉATION DE
PLATEFORMES MÉDICO-SOCIALES
TERRITORIALISÉES: VERS UNE
DIVERSIFICATION DE L'OFFRE**



Les objectifs proposés

en fonction des besoins recensés

- **Une organisation innovante située sur un territoire, à proximité des usagers : des plateformes de service :**
 - ***Le maillage territorial***
 - ***Les coopérations institutionnelles***
 - ***Les réseaux ouverts***
- **Des modalités d'accompagnement plurielles**
 - ***Les relais aux familles et à leurs enfants***
 - ***Les professionnels soutenus***
 - ***La gestion facilitée***



Autorisation sollicitée

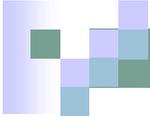
La création par redéploiement des dispositifs suivants

- Création de deux antennes d'IME – Plateforme de service- de 60 places au Nord-ouest du département. : Pays de Haute Sarthe et Pays d'Alençon
- Création d'une antenne d'IME de 30 places au Sud-est du département : Pays de la Vallée du Loir.
- Création d'une structure d'hébergement proposant des possibilités d'accueil séquentiel et/ou temporaire.
- Développement des capacités d'accueil des SESSAD en créant des structures à proximité des villes moyennes au Nord-Ouest et au Sud –Est du Département. cf. carte.
- L'augmentation de 10 places de Centre d'Accueil Familial Spécialisé.
- La création d'une équipe d'intervention éducative



Usagers concernés

- Le projet concerne **477 enfants**, adolescents et jeunes adultes âgés de la naissance à plus de 20 ans. Le secteur médico-social de la Sarthe accompagne environ 1350 jeunes
- Ils présentent une déficience intellectuelle, avec parfois des handicaps associés et aussi des difficultés sociales.

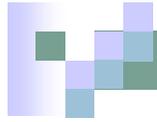


Etablissements concernés

- Les établissements concernés sont :
 - Le dispositif Vaurouzé
 - Le dispositif Val de Loir
 - Le dispositif Malécot

Carte des Pays de La Sarthe





**Un équipement territorial par
créations d'antennes annexes des
IME et SESSAD :**

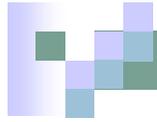
**La création d'un dispositif
médico-éducatif « hors les murs »**



a. La Plateforme de prestations spécialisées inscrite sur un territoire

- Ces plateformes réunissent les IME et les SESSAD actuels. Cette nouvelle entité juridique favorisera le passage d'une modalité d'accompagnement ambulatoire vers un établissement et inversement.
- Un plateau technique polyvalent répond mieux à la nécessité d'accompagnement de proximité du lieu de scolarisation et du domicile.

- 
- Cette plateforme offrira à terme, des équipements aux différents SESSAD spécialisés de la Sarthe. Cette proposition favorisera l'optimisation du temps de spécialistes.
 - Cette configuration a l'avantage d'aller dans le sens de l'ouverture de l'IME.
L'établissement médico-social passe d'un statut de dispositif parallèle à l'Éducation Nationale à celui d'un élément du processus de scolarisation en milieu ordinaire et de socialisation de l'enfant ou du jeune maintenu dans son environnement de proximité.



Territorialisation

- Chaque structure devenant la plus polyvalente possible, sa zone d'intervention pourrait être plus strictement déterminée et compléter les dispositifs existants.

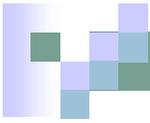


LES INTERETS

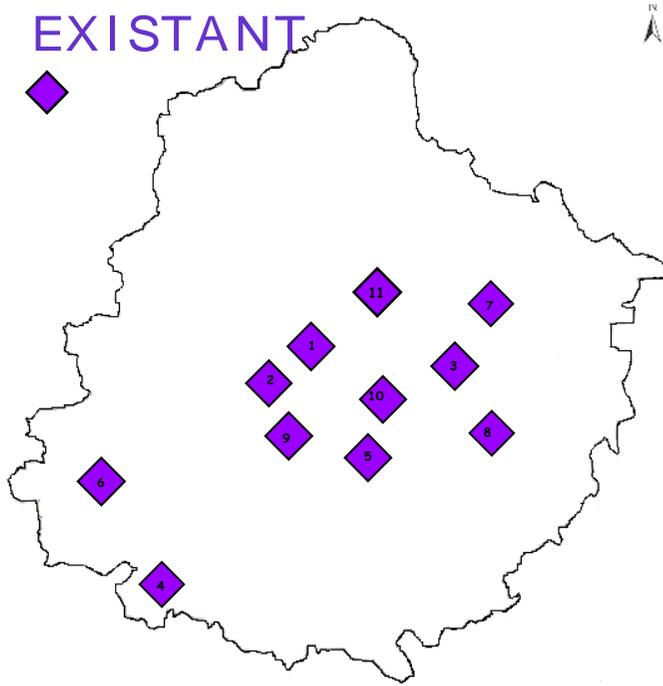
- Maintenir le jeune dans son réseau relationnel.
- Réduire les temps de transport et leur coût.
- Participer à la dynamisation d'un territoire en créant un pôle d'activité.
- Renforcer l'action des membres du réseau en apportant, sur un espace, une ressource supplémentaire.

- 
- Nous projetons d'implanter ces plateformes de service médical et paramédical en lien avec les hôpitaux périphériques de Sillé le Guillaume, Mamers, Château du Loir, Sablé-La Flèche, les centres sociaux, les maisons de retraite...

Concrètement nous pourrions bénéficier des salles de rééducation en psychomotricité, en orthophonie, de la prestation du kinésithérapeute de l'hôpital et de son plateau technique.

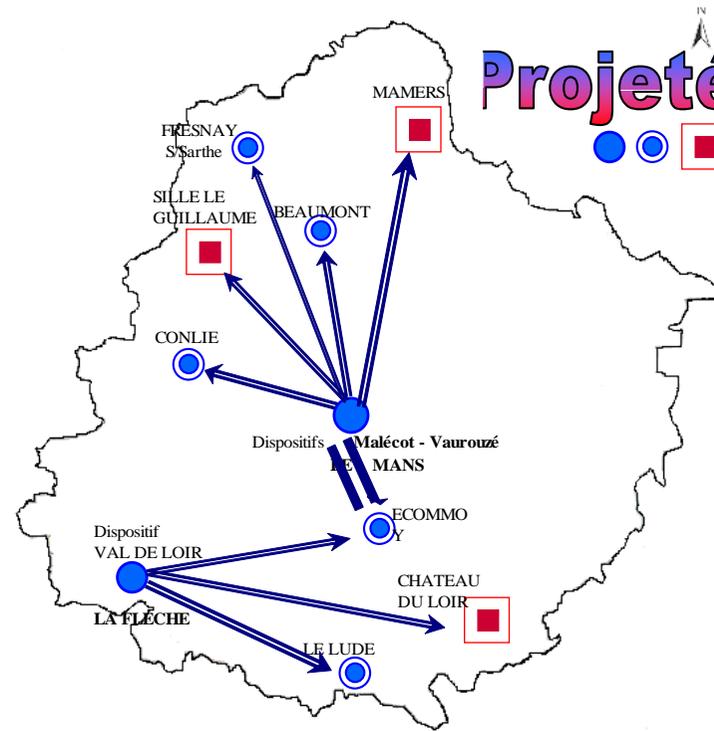


EXISTANT

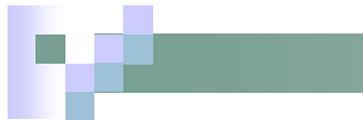


- 1 IME L. Malécot
- 2 IME Vaurouzé
- 3 IME Thorigné
- 4 IME Val de Loir
- 5 IME L'ASTROLABE Parigné l'Evêque
- 6 IME SAINT MICHEL Solesmes
- 7 IME Le Luart
- 8 IME L'EVEIL Bouloire
- 9 IME L'Hardangère Allonnes
- 10 IEM JY Guitton Savigné l'Evêque
- 11 ITEP Les Aubrys Champagne

Projeté

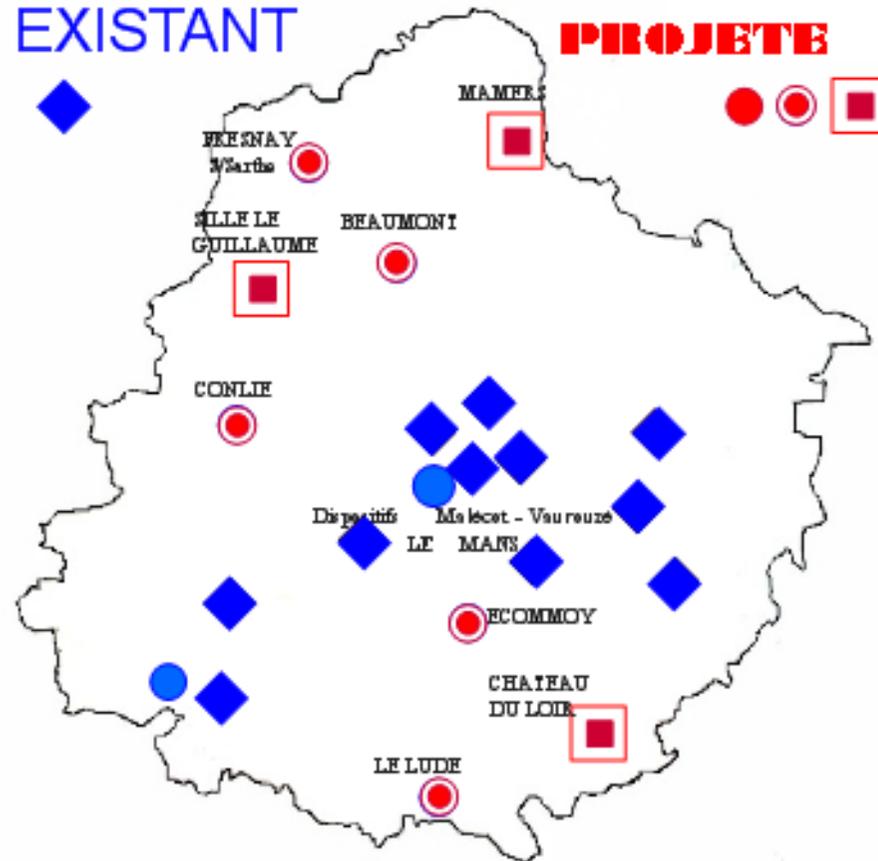


- Antenne SESSAD
- Antenne IME
- Dispositifs Médico éducatif spécialisé



EXISTANT

PROJETE



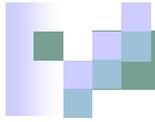
 Antenne SESSAD

 Antenne IME

 Dispositifs Médecine éducatif spécialisée



- 1 IEM EL Malécot
- 2 IEM Vaurouzé
- 3 IEM Thorigné
- 4 IEM Val de Loir
- 5 IEM L'ASTROLABE Parigné l'Evêque
- 6 IEM SAINT MICHEL Solesmes
- 7 IEM Le Luart
- 8 IEM L'EVEIL Bouloire
- 9 IEM L'Hardangère Allennes
- 10 IEM JY Guittou Savigné l'Evêque
- 11 ITEP Les Aubrys Champagne

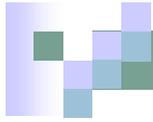


■ Les principes de l'accompagnement éducatif.



Accompagnement scolaire et de la formation professionnelle

- Comme le prévoit le décret relatif aux coopérations entre les secteurs médico-sociaux et l'Éducation Nationale l'intervention concernerait également les enfants ou les jeunes inscrits en CLIS, en UPI, en intégration individuelle, en scolarité ordinaire, en LEP, en CFAS... ainsi que les jeunes adultes.
- Nous projetons de coopérer avec les établissements médico-sociaux existants sur un territoire.
- Une plate-forme de prestations (ou services) implique une mise en réseau avec les autres dispositifs de droit commun



Les prestations d'accompagnement proposées par la plate-forme



. L'organisation de l'accompagnement

■ Les trois antennes:

- Concernent des jeunes de 6 à 15 ans.
- Privilégient les coopérations avec les CLIS, les UPI installés sur le territoire.
- Favorisent les liens et les complémentarités avec les autres SESSAD et SSAD intervenant sur la même zone géographique.

■ **Ces trois antennes sont pilotées par les trois dispositifs : Malécot, Val de Loir, Vaurouzé.**



Les modalités d'accompagnement des enfants de 6 à 15 ans

- Les enfants de 6 à 11 ans s'intégreront dans les école élémentaires
- Les enfants âgés de 12 à 15 ans s'intègreront dans des collèges.



Les modalités d'accompagnement des enfants avec handicaps associés âgés de 6 à 15 ans

- L'accueil d'enfants présentant des troubles envahissants du développement pourra se réaliser sous les formes suivantes.
- ✓ Nous pouvons proposer une intégration progressive avec le soutien du SESSAD l'Escale et du CRDA.
- ✓ L'unité éclaircie de l'IME Vaurouzé dans le cadre d'un projet spécifique soutiendra un travail d'éducation et de socialisation. Cette action a pour objectif une intégration au sein d'un milieu adapté voire au sein du milieu ordinaire. Ces intégrations se dérouleront dans des structures proches de leur domicile.
- ✓ De même des temps d'intégration d'enfants polyhandicapés pourront se réaliser selon le même principe



Les modalités d'accompagnement des enfants et adolescents âgés de 15 à 20 ans

- Nous distinguons deux catégories d'âge :
 - a) les jeunes âgés de 15 à 16 ans ;
 - b) les jeunes âgés de 16 à 20 ans.



Après 15 ans les alternatives sont les suivantes

- Le jeune poursuit sa formation dans le milieu ordinaire.
- Le jeune poursuit sa formation dans le milieu ordinaire avec le soutien d'un SESSAD.
- Le jeune ne peut poursuivre son parcours en milieu ordinaire. Il rejoint une section de l'IME: préparation au travail et à la vie sociale.
- Les jeunes de 16 à 20 ans relevant de sections avec handicaps associés seront accueillis sur les IME de référence proche du domicile.



L'hébergement

- **Les objectifs du recours à une forme d'hébergement distant de l'accueil familial**
- ✓ L'éducation et la socialisation.
- ✓ Le soin et le développement de l'autonomie personnelle.
- ✓ Le soutien à la parentalité.
- ✓ Dans certains cas :organiser des temps de répit
- ✓ L'expérimentation de l'autonomie affective.
- ✓ Offrir la possibilité à des jeunes de venir en stage sur des lieux éloignés de leur domicile.

9 mai 2010



ADAPEI 72